



Mon employeur a-t-il le droit de m'interdire de fumer ma cigarette en sortant ?

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 10 février 2007

Mon employeur a-t-il le droit de m'interdire de fumer ma cigarette en sortant de mon lieu de travail en allant à ma voiture située sur le parking de l'entreprise ?

Réponse :

- L'employeur est en droit d'interdire de fumer partout dans l'enceinte de son entreprise, à l'exception des domiciles privés d'habitation (logements de fonction).
- Le véhicule est bien privé, mais il n'est pas un domicile d'habitation.